

Force de l'âge, difficultés de l'immigration

Synthèse des débats de l'atelier de Lyon (10.6.98)

Jean-Pierre COLIN *

Chaque immigration a son histoire, et de l'Espagne à l'Afrique du Nord, du Sahel au Portugal, de l'Extrême Orient à l'Europe Orientale, il ne s'agit jamais du même phénomène. L'immigration a pu s'imposer du fait des circonstances comme ce fut le cas à la suite de la guerre civile espagnole, elle a été le plus souvent sollicitée par le pays d'accueil en manque de bras et les témoignages sont nombreux qui montrent l'absence de scrupules de ceux qui s'en chargèrent au sud du Sahara, le film de Yamina Benguigui en constituant une illustration dramatique.

Le "paradoxe d'Argenteuil"

En règle générale, l'immigré n'a été poussé à venir en France que seul, sa famille, s'il en avait une, restant au pays. Tout s'est passé comme s'il était venu ici pour quelques années, occasion pour lui de se constituer un pactole, avec souvent pour intention de se construire une maison dans son pays, à son retour. Cela s'est passé ainsi dans certains cas et, pour les immigrés originaires des pays de l'Union européenne, la liberté de circulation dans les différents pays membres aura été une grande chance. Retournant au Portugal, par exemple, le retraité y retrouve ses racines mais il peut revenir en France où dans bien des cas tel ou tel de ses enfants a fondé une famille, il arrive même que son village d'origine soit jumelé avec sa ville d'accueil : image positive, encore trop rare, des liens de fraternité qui peuvent naître des mouvements de population.

Beaucoup de situations sont très différentes et, pour toutes sortes de raisons, l'immigré n'est pas rentré au pays. Il a pu fréquemment faire venir sa femme et ses enfants, ou fonder un foyer sur place et s'est peu à peu enraciné, sinon lui, du moins ses enfants

qui accèderont progressivement à la nationalité française. Un fait mérite d'être relevé : c'est à partir des restrictions apportées à la liberté de circulation, dans les années 1975 et suivantes, que s'est accéléré le phénomène du regroupement familial. Cette circonstance n'explique pas tout pour autant et l'on peut peut-être parler ici, selon le mot de l'un des intervenants, du "paradoxe d'Argenteuil" — une ville témoin de l'immigration tant par l'importance et la diversité des flux migratoires qui l'ont touchée que par les efforts déployés par la municipalité pour favoriser l'accueil et l'installation des travailleurs migrants — dont le directeur du CCAS de la ville, Monsieur Ananos, a rendu compte lors de l'atelier : plus le travailleur fait des efforts pour mieux participer à la communauté de travail qui l'a accueilli — apprentissage de la langue, d'une spécialisation, pratique du syndicalisme, etc... — plus il s'intègre à son nouveau milieu et, au fil des années, lorsque — comme c'est le plus souvent le cas — les conditions ne sont pas favorables à son retour dans son pays d'origine, plus la perspective de revenir chez lui s'éloigne, l'habitude, les progrès même de son mode de vie, les enfants rendant finalement celle-ci hautement improbable. Pour un certain nombre d'immigrés, plus ou moins intégrés en France, ou en Europe, cela s'est passé, sinon sans douleur, du moins sans drame, avant tout pour ceux qui ont pu vivre en famille, la nationalité acquise par leurs enfants leur garantissant en principe des titres réguliers de séjour, ils peuvent eux aussi, dans certaines conditions, bénéficier de la liberté de circulation une fois l'âge de la retraite venu.

Repenser la réalité migratoire

Tel est loin d'être le cas général : outre les difficultés spécifiques rencontrées par les immigrés de toutes

origines pour faire valoir leurs droits à la retraite (point 1), beaucoup d'entre eux souffrent de l'isolement ne serait-ce que par l'éloignement de leurs cultures (point 2) et bien des initiatives doivent être encouragées pour y remédier (point 3) sans que cela dispense d'une approche nouvelle des problèmes liés à la vieillesse (point 4), dans un milieu doublement défavorisé, par sa situation économique, par les contraintes juridiques qui continuent à s'exercer sur lui.

1) L'égalité théorique devant le droit à la retraite n'est souvent qu'une apparence — à tel point que des groupes de travail ont été constitués, par exemple à la DRASS Rhône-Alpes pour étudier les difficultés des intéressés à accéder à leur droit à la retraite. Dans bien des cas, comme l'a souligné en particulier monsieur Desrumaux (GRAVE), c'est la mise au point du dossier lui-même qui se révèle problématique — à commencer quelquefois par l'état civil de l'ayant-droit, sans parler des difficultés inhérentes à la reconstitution de carrière pour des salariés qui ont le plus souvent changé bien des fois d'employeur, par exemple dans le bâtiment, à la validation des trimestres ASSEDIC — et surtout à celle des périodes de travail dans le pays d'origine qui n'ont pas toujours, loin de là, été déclarées par exemple en Algérie avant l'indépendance, ou encore le Portugal, avant la Révolution des Oeillets. A tout cela s'ajoutent des contraintes spécifiques, dont certaines ne sont guère admissibles. Les retraites à titre militaire sont ainsi bloquées à partir de leur liquidation dès lors que l'ayant-droit réside à l'étranger — ce qui les rend progressivement symboliques. Concernant encore bien plus de gens, le complément vieillesse, garanti aux vieux travailleurs n'atteignant pas un certain plafond des ressources, n'est acquis qu'à ceux qui résident régulièrement en France. Dès lors, des contrôles réguliers sont effectués, spécialement dans les Foyers, conduisant les intéressés à limiter au maximum leurs séjours dans leur pays d'origine, ce qui n'empêche pas la suspension de leurs droits — quand ils ne sont pas contraints à y renoncer. Il n'est pas exagéré de voir dans ces mesures administrativement mesquines une véritable violation des droits de la personne — et il était temps que la Loi Chevènement vienne assouplir le système.

2) Beaucoup d'immigrés souffrent de l'isolement et cette situation ne fait que s'aggraver avec l'âge. C'est évidemment moins vrai pour ceux qui ont la

chance de vivre en famille — où ils seront surtout exposés aux conflits de génération — mais il ne faut pas oublier qu'un nombre élevé d'immigrés terminent leur existence dans les foyers qui les ont, jadis, accueillis, et qui deviennent ainsi peu à peu des maisons de retraite — privés naturellement de tout équipement adapté à leur nouvelle fonction. Les chiffres donnés à l'occasion de l'atelier sont impressionnantes : dans bien des foyers SONACOTRA, le pourcentage des personnes âgées serait assez élevé, aussi bien des femmes que des hommes, et, au total, les non-actifs dépasseraient souvent 60% des résidents. Les immigrés âgés trouvent, en effet, rarement une place dans les maisons de retraite, et, *volens nolens*, restent alors dans les foyers. La vie y est pour eux très difficile alors même qu'ils n'ont pas au fond de leur cœur renoncé à un retour devenu mythique et que, quelque soit la faiblesse de leurs ressources, ils aident encore leur famille lointaine, plongée au Maghreb ou en Afrique Noire, dans la misère. L'évolution du sort de ces personnes au cours de l'atelier a été particulièrement

***"Un vieillard assis voit plus loin
qu'un jeune homme debout"***

Proverbe africain

dramatique jusqu'à l'image, devenue hélas familière, de celui qui mourra dans son dortoir, à l'abri dérisoire d'un paravent. Ainsi s'éteignent des hommes qui n'auront été, selon la forte expression d'Omar Samaoli (OGMF), que des "corps au travail sans voix". En 1995, plus de 10.000 vieux immigrés ont ainsi terminé leur vie dans les foyers, le chiffre allant toujours en augmentant, sachant qu'à leur côté les autres résidents sont de plus en plus nombreux à vivre dans la précarité — comme si la boucle de la misère devait ainsi être bouclée.

3) Certes, beaucoup d'initiatives ont été prises — dont ont témoigné les débats de l'atelier et elles doivent aujourd'hui être encouragées, systématisées. Elles procèdent d'une prise de conscience relativement récente : à un fait très ancien, l'immigration, dont on sait qu'elle a commencé en France avant la Première Guerre mondiale, correspond un phénomène nouveau dans son ampleur. Du fait du vieillissement général de la population — et compte tenu dans bien des cas de l'impossibilité pour le travailleur migrant de finir ses jours dans son pays d'origine — les vieux immigrés seront de plus en plus nombreux et devront eux-mêmes se faire à l'idée "qu'ils mourront ici". C'est alors que le point de vue de la culture devient essentiel : il faut,

en effet, leur donner la parole pour qu'ils acceptent la condition qui est devenue la leur. Ils ont vécu l'histoire de l'immigration, ils ont beaucoup à dire et leur histoire personnelle, qu'ils viennent d'autres pays européens, du Maghreb, d'Afrique ou d'Asie, s'inscrit dans l'histoire contemporaine de la France et de l'Europe. C'est dans ce récit que peut s'inscrire la double reconnaissance qui deviendra le signe d'une citoyenneté à part entière — qu'ils assument leur propre destin, qu'ils soient reconnus en tant que tels... Des expériences sont en cours, à Bourgoin, à Rumilly, à Clermont-Ferrand, à Dijon et ailleurs, qui ont conduit à la mise sur pied de "Groupes de parole" susceptibles de rendre plus facile ce double mouvement. L'immigré atteint par la vieillesse est trop souvent "hors du monde", selon le mot de Madame Adjahi (CAARA), et il faut lui permettre de surmonter sa double solitude, de l'âge, de l'exil. Quant à la prise en charge des intéressés, elle peut varier selon les cas : diverses expériences dont il a été fait état lors de l'atelier ont montré qu'il n'y avait pas de réponse unique à une question complexe. Certes, des petites unités de vie réservées à des immigrés partageant la même culture d'origine peuvent se révéler efficaces. Dans d'autres cas, l'intégration d'immigrés dans des établissements ouverts à tous a été une réussite. A cet égard, une chose ne doit pas être oubliée : dans la plupart des cultures d'origine, la place réservée aux vieillards n'a rien à voir avec ce qui se passe désormais en Occident. C'est peut-être par la présence dans notre société de témoins d'une autre vision de la vieillesse qu'une approche différente naîtra peu à peu, redonnant aux personnes âgées un rôle dans la vie sociale, et pas seulement la place de consommateurs — privilégiés ou non — qui est actuellement la leur (1).

4) De la sorte, et à bien d'autres points de vue, la question des immigrés âgés revêt une importance bien plus grande que les aspects purement sociaux du problème ne pouvaient le laisser supposer. En cette phase ultime de la vie, entre des civilisations différentes, c'est l'extrême lieu de la Rencontre qui est en jeu : sommes-nous en mesure d'assumer jusqu'au tombeau la présence d'autrui ? En un sens la question a été autrefois résolue — du fait de la présence, après la Première, puis la Seconde Guerre mondiale, de tombes musulmanes en France. Faudrait-il mourir pour Elle, si l'on veut y être inhumé dans les formes prescrites ? Telle est l'interrogation de nombreux immigrés de confession islamique devant le refus de laisser construire des mosquées et le refus concomitant d'admettre

des carrés musulmans (civils) dans les cimetières. Les choses, heureusement, sont en train de changer et des dispositions nouvelles sont prises, ici ou là, pour que ceux que le monde du travail a d'abord accueilli puissent reposer en paix. Il n'est que temps car, dans des familles ou des groupes déjà marqués par la pauvreté, les frais occasionnés par le transport du corps du défunt dans son village d'origine et ses obsèques traditionnelles grèvent lourdement un budget déjà peu favorable à l'éducation des enfants.

Il ne sera pas toujours facile de régler de tels problèmes, comme l'a montré l'intervention émouvante de Madame Hissar-Houti (ARALIS). En Afrique Noire, d'autres traditions impliquent le retour du mort sur sa terre natale, sans quoi son âme ne connaîtra jamais le repos. Des substituts apparaissent pourtant qui permettront d'éviter la ruine des familles. A défaut de pouvoir rapatrier la dépouille mortelle du défunt, il est concevable de ramener vers la terre de ses ancêtres, ses extrémités, cheveux et ongles, qui seront acheminés par un membre de la famille et assureront, à cette condition, la continuité entre le passé et l'avenir. On le devine, à travers un monde pluriel, où les migrations ne cesseront pas de se développer, de nouvelles approches des spiritualités, à la fois diverses et communes dans leur acheminement, deviendront possibles.

Conclusion

Le plus grave pour les immigrés parvenus au grand âge, est certainement d'ordre juridique : le droit d'aller et venir. Pour beaucoup d'entre eux, la question n'est plus celle d'un retour au pays devenu *de facto* impossible, mais celle de l'aller et retour. Est-il normal qu'ayant souvent travaillé en France, ou en Europe, la plus grande partie de leur vie — leurs droits à la retraite ne soient plus pleinement assurés si, résidant en France, ils se rendent trop longtemps ou trop souvent dans leur pays d'origine ? Il s'agit là d'une forme de discrimination par rapport aux autres retraités — qui peuvent bien entendu se rendre où ils veulent et quand ils veulent, heureusement — que rien ne saurait justifier, sauf la montée de la xénophobie. On doit encourager les réformes qui vont dans le sens de l'assouplissement du système. ■

(1) Voir à ce sujet, l'entretien accordé par Kofi Yamgnane à Jean-Pierre Colin : "Vers un Conseil National des Sages ou des vertus du Temps en politique", l'Octobre de la Flamboyance, Vieillir, un art de vivre, Paris 1997.

* Professeur de Droit International, Reims